



divorce prestation compensatoire

Par **dida33**, le **07/05/2024 à 15:51**

Bonjour,

Marié depuis moins de 3 ans, sans enfant et sans bien immobilier commun (seulement un bien immobilier mis en location en ma possession, acheté avant le mariage

Mon épouse a moins de 30 ans et travaille occasionnellement.

je souhaiterais savoir si en cas de divorce une compensation me sera réclamée ?

Merci d'avance.

Par **Marck.ESP**, le **07/05/2024 à 16:52**

Bienvenue sur Legavox,

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760>

Une prestation compensatoire vous sera réclamée si le juge estime nécessaire de l'ordonner, ce que nous ne pouvons anticiper.